

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU DIRECTOIRE

 E C R E T N° 70-79.163 /D/MEF

du 6 Mai 1970

LE DIRECTOIRE,

- VU la Proclamation du 10 Décembre 1969 ;
VU l'Ordonnance n°60-53 du 26 Décembre 1969,
portant charte du Directoire ;
VU le Décret n°69-319/D du 12 Décembre 1969, portant
création du Directoire ;
VU le Décret n°234/PR/SGG du 16 Août 1968, déterminant
les services rattachés à la Présidence de la Répu-
blique et fixant les attributions des membres du
Gouvernement et le décret n°69-144/D-SGG du 19 juin
1969 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°69-327/D-SGG du 18 Décembre 1969, portant
répartition des départements ministériels entre les
membres du Directoire ;
VU les Statuts de la Banque Dahoméenne de Développement

Le Conseil du Directoire entendu,

D E C R E T E

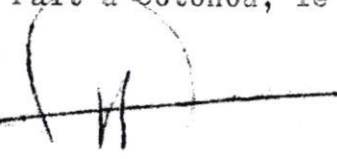
ARTICLE 1er. - Le Conseil d'Administration de la Banque Dahoméenne de Développement est dissous pour compter du 6 mai 1970 en ce qui concerne les Administrateurs représentant le Gouvernement du Dahomey et les organismes para-publics.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 6 MAI 1970

Par le Directoire,


Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA


Lieutenant-Colonel
Benoit Coffi GINZOGAN


Lieutenant-Colonel
Iroba-Maurice KOUANDE

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 4 - CC 6 - CES 6 - Ministères 10 -
SGM 11- MEF et Ser. 10 - MEF et serv. 10 -
DB 10 - IGF 2 - CF-DC- 2 - Trésor 4- IFA- SGPR 1
Gde Chanc-DCCT-DN 4 - DEP-OGA JL Dtion.Stat. 2- JORD 1.-